



PROVINCE DE QUÉBEC
VILLE DE JOLIETTE

26-06-2018

**17^e SÉANCE
CONSEIL 2017-2021**

Procès-verbal d'une séance ordinaire du conseil tenue le 26 juin 2018 à 19 h 30 à la salle du conseil située au 614, boulevard Manseau à Joliette

Sont présents :

- M. Luc Beauséjour, conseiller
- Mme Claudia Bertinotti, conseillère
- Mme Danielle Landreville, conseillère
- M. Richard Leduc, conseiller
- M. Yves Liard, conseiller
- M. Patrick Lasalle, conseiller
- M. Patrick Bonin, conseiller
- M. Alexandre Martel, conseiller

Formant quorum sous la présidence de : M. le Maire Alain Beaudry

1 **OUVERTURE DE LA SÉANCE**

La séance est ouverte par M. Alain Beaudry, maire. Sont également présents Me Mylène Mayer, greffière, laquelle agit à titre de secrétaire et M. François Pépin, directeur général.

2 **18-342 – ADOPTION DE L'ORDRE DU JOUR**

IL EST PROPOSÉ par la conseillère Danielle Landreville, appuyé par la conseillère Claudia Bertinotti et unanimement résolu :

D'ADOPTER l'ordre du jour, tel que modifié par le retrait des points 4 et 5, lequel se lit comme suit :

1. Ouverture de l'assemblée et vérification des présences et du quorum
2. Adoption de l'ordre du jour
3. Séance ordinaire du 11 juin 2018 – Approbation du procès-verbal

AMÉNAGEMENT

4. Règlement 45-2003-11 – Amendant le règlement 45-2003 sur les projets particuliers de construction, de modification ou d'occupation d'un immeuble – Avis de motion – **Retiré**
5. Règlement 45-2003-11 – Amendant le règlement 45-2003 sur les projets particuliers de construction, de modification ou d'occupation d'un immeuble – Projet – Adoption – **Retiré**



**PROVINCE DE QUÉBEC
VILLE DE JOLIETTE**

26-06-2018

ADMINISTRATION – FINANCES – CAPITAL HUMAIN

6. Règlement 162-2018 – Code d'éthique et de déontologie des employés municipaux de la Ville de Joliette – Adoption
7. Protocole d'entente révisé – Construction de nouvelles rues aux angles des rues Ladouceur et Marsolais – Phase 1
8. Travaux de lignes au-dessus d'une voie ferrée – Entente entre Hydro-Joliette et le Canadien National – Entérinement de signature
9. Convention avec clients de centres de données – Canada Computational Unlimited (CCU) – Autorisation de signature
10. Convention avec clients de centres de données – 9373-6080 Québec inc. – Autorisation de signature
11. Terrain lot 6 152 662 - Suivi
12. Comité de toponymie – Uniformisation des parcs de l'Île Vessot – Lot P-39
13. Comité de toponymie – Place des Moulins – Officialisation
14. Comité de toponymie – Parc industriel Nazaire-Laurin – Dénomination de la rue « A »
15. Comité de toponymie – Construction de nouvelles rues près de la rue Marsolais – Dénominations
16. Comité de toponymie – Construction d'une nouvelle rue perpendiculaire au boulevard de la Base-de-Roc – Dénomination
17. Commission municipale du Québec – Exemption de taxes foncières – Révision périodique – La Société Saint-Vincent de Paul de Joliette inc. – Dossier CMQ-63092
18. Soumission numéro 15-013 – Fourniture de services professionnels – Vérificateur comptable – Année financière 2018 – Option de renouvellement
19. Liste des déboursés du 30 mai au 12 juin 2018 – Approbation
20. Employé numéro 007410363 – Mesure disciplinaire
21. Construction d'un poste de pompage – Les excavations Michel Chartier inc. – Certificat de paiement numéro 2

GREFFE – APPROVISIONNEMENT

22. Soumission numéro AP18-063 – Travaux d'arboriculture 2018 – Service d'arbres Nature inc. – Adjudication de contrat
23. Soumission numéro AP18-068 – Transformateurs aériens – MVA Power inc. – Adjudication de contrat
24. Soumission numéro AP18-071 – Revêtement asphaltique – Pont Papineau – Sintra inc. – Adjudication de contrat
25. Soumission numéro AP18-075 – Fournitures informatiques – Parro Info Développement inc. – Adjudication de contrat

TRAVAUX PUBLICS ET SERVICES TECHNIQUES

26. Subvention FCM – Ressource en changements climatiques - Autorisation



PROVINCE DE QUÉBEC
VILLE DE JOLIETTE

26-06-2018

27. Fidélisation au mouvement lancé par l'Association pulmonaire du Québec (APQ) – Campagne provinciale d'arrachage de l'herbe à poux 2018 (12^e édition)

LOISIRS ET CULTURE

28. Politique d'art et de patrimoine public - Modifications
29. Utilisation de la piscine municipale – Entraînements du Jet Triathlon – Autorisation
30. Accès gratuit à la piscine – La Parentaide
31. Divers
32. Dépôt de rapports
33. Période de questions
34. Date et heure de la prochaine assemblée
35. Levée de l'assemblée

Adoptée à l'unanimité des membres du conseil

3

18-343 – SÉANCE ORDINAIRE DU 11 JUIN 2018 – APPROBATION DU PROCÈS-VERBAL

CONSIDÉRANT QU'une copie du procès-verbal de la séance ordinaire du 11 juin 2018 a été remise à chacun des membres du conseil à l'intérieur du délai prévu à l'article 333 de la *Loi sur les cités et villes* et que de ce fait la greffière est dispensée d'en faire la lecture;

EN CONSÉQUENCE, il est proposé par le conseiller Alexandre Martel, appuyé par la conseillère Danielle Landreville et résolu :

D'APPROUVER le procès-verbal de la séance ordinaire du 11 juin 2018.

Adoptée à l'unanimité des membres du conseil

4

RÈGLEMENT 45-2003-11 – AMENDANT LE RÈGLEMENT 45-2003 SUR LES PROJETS PARTICULIERS DE CONSTRUCTION, DE MODIFICATION OU D'OCCUPATION D'UN IMMEUBLE – AVIS DE MOTION

Ce point est retiré.

5

RÈGLEMENT 45-2003-11 – AMENDANT LE RÈGLEMENT 45-2003 SUR LES PROJETS PARTICULIERS DE CONSTRUCTION, DE MODIFICATION OU D'OCCUPATION D'UN IMMEUBLE – PROJET – ADOPTION

Ce point est retiré.



PROVINCE DE QUÉBEC
VILLE DE JOLIETTE

26-06-2018

6

18-344 – RÈGLEMENT 162-2018 – CODE D'ÉTHIQUE ET DE DÉONTOLOGIE DES EMPLOYÉS MUNICIPAUX DE LA VILLE DE JOLIETTE – ADOPTION

CONSIDÉRANT l'avis de motion et le projet de règlement portant respectivement le numéro 18-302 et 18-303, donnés lors de la séance ordinaire du conseil municipal du 28 mai 2018;

CONSIDÉRANT QUE tous les membres du conseil présents déclarent avoir lu le règlement et renoncent à sa lecture;

CONSIDÉRANT la consultation avec les employés tenue le 12 juin 2018;

CONSIDÉRANT l'avis public publié dans le journal l'Action du 13 juin 2018;

EN CONSÉQUENCE, il est proposé par le conseiller Luc Beauséjour, appuyé par la conseillère Danielle Landreville et résolu :

D'ADOPTER le Règlement 162-2018 relatif au code d'éthique et de déontologie des employés municipaux de la Ville de Joliette.

Adoptée à l'unanimité des membres du conseil

7

18-345 – PROTOCOLE D'ENTENTE RÉVISÉ – CONSTRUCTION DE NOUVELLES RUES AUX ANGLES DES RUES LADOUCEUR ET MARSOLAIS – PHASE 1

CONSIDÉRANT QUE la résolution 18-199 autorisait le maire et la greffière à signer un protocole d'entente entre la Ville de Joliette et Evex Développement inc. relatif à la construction d'une nouvelle rue perpendiculaire à la rue Marsolais;

CONSIDÉRANT QU'Evex Développement inc. désire apporter des modifications au protocole d'entente;

EN CONSÉQUENCE, il est proposé par le conseiller Richard Leduc, appuyé par le conseiller Yves Liard et résolu :

D'APPROUVER l'entente révisée entre la Ville de Joliette et la compagnie Evex Développement inc.

D'AUTORISER le maire et la greffière à signer, pour et au nom de la Ville de Joliette, le protocole d'entente phase I relatif à la construction d'une nouvelle rue perpendiculaire à la rue Marsolais avec la compagnie Evex Développement inc., de même que tout document jugé nécessaire ou utile afin de donner plein effet à la présente résolution.



PROVINCE DE QUÉBEC
VILLE DE JOLIETTE

26-06-2018

D'ABROGER la résolution 18-199.

Adoptée à l'unanimité des membres du conseil

8

**18-346 – TRAVAUX DE LIGNES AU-DESSUS D'UNE VOIE FERRÉE
– ENTENTE ENTRE HYDRO-JOLIETTE ET LE CANADIEN
NATIONAL – ENTÉRINEMENT DE SIGNATURE**

CONSIDÉRANT QU'Hydro-Joliette est propriétaire d'une ligne de distribution aérienne au-dessus de la voie ferrée du Canadien National;

CONSIDÉRANT QUE des travaux aériens ont dû être effectués avec l'autorisation et sous la supervision du Canadien National;

CONSIDÉRANT QUE ces travaux majeurs étaient nécessaires pour des fins de maintenance et d'efficacité du réseau;

CONSIDÉRANT QU'un contrat a été signé afin de valider l'autorisation de travaux sur la propriété du Canadien National;

EN CONSÉQUENCE, il est proposé par le conseiller Richard Leduc, appuyé par le conseiller Yves Liard et résolu :

D'ENTÉRINER la signature de Mme Marie-Claude Gagnon, directrice-adjointe au service Hydro-Joliette concernant le contrat 3071827 entre Hydro-Joliette et le Canadien National.

Adoptée à l'unanimité des membres du conseil

9

**18-347 – CONVENTION AVEC CLIENTS DE CENTRES DE
DONNÉES – CANADA COMPUTATIONAL UNLIMITED (CCU) –
AUTORISATION DE SIGNATURE**

CONSIDÉRANT QUE la Ville de Joliette a reçu des demandes d'alimentation supérieures à 1 000 kW en électricité pour des centres de calculs à haute densité;

CONSIDÉRANT QUE le règlement sur les conditions de service prévoit que le client doit conclure une entente écrite établissant les conditions applicables pour bénéficier du service d'électricité;

EN CONSÉQUENCE, il est proposé par le conseiller Luc Beauséjour, appuyé par la conseillère Claudia Bertinotti et résolu :



PROVINCE DE QUÉBEC
VILLE DE JOLIETTE

26-06-2018

D'AUTORISER M. Robert Parent, ing. directeur d'Hydro-Joliette et M. le maire à signer la convention avec Canada Computational Unlimited pour un centre de données dont la puissance est égale ou supérieure à 1000 kW.

Adoptée à l'unanimité des membres du conseil

10

18-348 – CONVENTION AVEC CLIENTS DE CENTRES DE DONNÉES – 9373-6080 QUÉBEC INC. – AUTORISATION DE SIGNATURE

CONSIDÉRANT QUE la Ville de Joliette a reçu des demandes d'alimentation supérieures à 1 000 kW en électricité pour des centres de calculs à haute densité;

CONSIDÉRANT QUE le règlement sur les conditions de service prévoit que le client doit conclure une entente écrite établissant les conditions applicables pour bénéficier du service d'électricité;

EN CONSÉQUENCE, il est proposé par le conseiller Luc Beauséjour, appuyé par le conseiller Patrick Lasalle et résolu :

D'AUTORISER M. Robert Parent, ing. directeur d'Hydro-Joliette et M. le maire à signer la convention avec 9373-6080 Québec inc. pour un centre de données dont la puissance est égale ou supérieure à 1000 kW.

Adoptée à l'unanimité des membres du conseil

11

18-349 – TERRAIN LOT 6 152 662 – SUIVI

CONSIDÉRANT QUE les résolutions 17-447 et 17-550 autorisaient la vente du lot 6 152 662 à l'entreprise « Les Immeubles CNC inc. »;

CONSIDÉRANT la réception d'une proposition de désistement à la promesse d'achat;

EN CONSÉQUENCE, il est proposé par la conseillère Claudia Bertinotti, appuyé par le conseiller Alexandre Martel et résolu :

D'ACCEPTER la proposition de désistement de l'acte d'achat du lot 6 152 662 et incluant une quittance conditionnelle à une pénalité de 1 000 \$ au promettant acheteur.

Adoptée à l'unanimité des membres du conseil



PROVINCE DE QUÉBEC
VILLE DE JOLIETTE

26-06-2018

12

18-350 – COMITÉ DE TOPONYMIE – UNIFORMISATION DES PARCS DE L'ÎLE VESSOT – LOT P-39

CONSIDÉRANT la recommandation du comité de toponymie en date du 5 juin 2018;

EN CONSÉQUENCE, il est proposé par le conseiller Richard Leduc, appuyé par le conseiller Patrick Bonin et résolu :

DE NOMMER le lot P-39 « parc de l'île Vessot », conformément au plan ci-joint.

DE TRANSMETTRE la présente résolution à la Commission de toponymie du Québec.

Adoptée à l'unanimité des membres du conseil

13

18-351 – COMITÉ DE TOPONYMIE – PLACE DES MOULINS – OFFICIALISATION

CONSIDÉRANT la recommandation du comité de toponymie en date du 5 juin 2018;

EN CONSÉQUENCE, il est proposé par le conseiller Richard Leduc, appuyé par le conseiller Patrick Bonin et résolu :

D'OFFICIALISER le nom « place des Moulins » pour la nouvelle place aménagée sur les vestiges des anciens moulins à scie aux abords de la rivière L'Assomption, conformément aux plans ci-joints.

DE TRANSMETTRE la présente résolution à la Commission de toponymie du Québec.

Adoptée à l'unanimité des membres du conseil

14

18-352 – COMITÉ DE TOPONYMIE – PARC INDUSTRIEL NAZAIRE-LAURIN – DÉNOMINATION DE LA RUE « A »

CONSIDÉRANT la recommandation du comité de toponymie en date du 5 juin 2018;

EN CONSÉQUENCE, il est proposé par le conseiller Richard Leduc, appuyé par le conseiller Patrick Bonin et résolu :

DE NOMMER la rue « A » du parc industriel Nazaire-Laurin « rue Joseph-Delangis », conformément au plan ci-joint.



PROVINCE DE QUÉBEC
VILLE DE JOLIETTE

26-06-2018

DE TRANSMETTRE la présente résolution à la Commission de toponymie du Québec.

Adoptée à l'unanimité des membres du conseil

15

18-353 – COMITÉ DE TOPONYMIE – CONSTRUCTION DE NOUVELLES RUES PRÈS DE LA RUE MARSOLAIS – DÉNOMINATIONS

CONSIDÉRANT l'ouverture prochaine de rues près de la rue Marsolais;

CONSIDÉRANT la recommandation du comité de toponymie en date du 5 juin 2018;

EN CONSÉQUENCE, il est proposé par le conseiller Richard Leduc, appuyé par le conseiller Patrick Bonin et résolu :

DE NOMMER :

- la rue perpendiculaire à la rue Marsolais « rue Line-Rainville »;
- la rue en « U » partant de la rue Line-Rainville « rue Agnès-Parent »;
- la portion de la rue formant un cercle « place Agnès-Parent ».

LE TOUT conformément au plan ci-joint.

DE TRANSMETTRE la présente résolution à la Commission de toponymie du Québec.

Adoptée à l'unanimité des membres du conseil

16

18-354 – COMITÉ DE TOPONYMIE – CONSTRUCTION D'UNE NOUVELLE RUE PERPENDICULAIRE AU BOULEVARD DE LA BASE-DE-ROC – DÉNOMINATION

CONSIDÉRANT l'ouverture prochaine d'une rue perpendiculaire au boulevard de la Base-de-Roc;

CONSIDÉRANT la recommandation du comité de toponymie en date du 5 juin 2018;

EN CONSÉQUENCE, il est proposé par le conseiller Richard Leduc, appuyé par le conseiller Patrick Bonin et résolu :

DE NOMMER la rue perpendiculaire au boulevard de la Base-de-Roc « place Alice-Vessot », conformément au plan ci-joint.



PROVINCE DE QUÉBEC
VILLE DE JOLIETTE

26-06-2018

DE TRANSMETTRE la présente résolution à la Commission de toponymie du Québec.

Adoptée à l'unanimité des membres du conseil

17

18-355 – COMMISSION MUNICIPALE DU QUÉBEC – EXEMPTION DE TAXES FONCIÈRES – RÉVISION PÉRIODIQUE – LA SOCIÉTÉ SAINT-VINCENT DE PAUL DE JOLIETTE INC. – DOSSIER CMQ-63092

CONSIDÉRANT QU'en vertu de la *Loi sur la fiscalité municipale*, la Commission municipale du Québec doit consulter la Ville de Joliette lors de la révision périodique aux fins de l'exemption des taxes foncières de l'organisme « La Société Saint-Vincent de Paul de Joliette inc. »;

CONSIDÉRANT QU'une telle reconnaissance a été acceptée le 9 juin 2009 en faveur de La Société Saint-Vincent de Paul de Joliette inc.;

EN CONSÉQUENCE, il est proposé par la conseillère Danielle Landreville, appuyé par le conseiller Luc Beauséjour et résolu :

QUE la Ville de Joliette informe la Commission municipale du Québec qu'elle s'en remet à la discrétion de cette dernière concernant la demande de confirmation de la reconnaissance aux fins d'exemption de toutes taxes foncières formulée par La Société Saint-Vincent de Paul de Joliette inc. visant l'immeuble situé au 757, rue Saint-Antoine et pour le lot 3 327 193 situé sur la rue Gaspard Sud à Joliette.

Adoptée à l'unanimité des membres du conseil

18

18-356 – SOUMISSION NUMÉRO 15-013 – FOURNITURE DE SERVICES PROFESSIONNELS – VÉRIFICATEUR COMPTABLE – ANNÉE FINANCIÈRE 2018 – OPTION DE RENOUELEMENT

CONSIDÉRANT le contrat de fourniture de services professionnels en vérification comptable, adjugé par la résolution numéro G2015-00-99;

CONSIDÉRANT QUE la Ville de Joliette est satisfaite des services de DCA comptable professionnel agréé inc. depuis l'attribution du contrat;

CONSIDÉRANT l'option de renouvellement prévue à l'article 14 du cahier des charges de l'appel d'offres 15-013;

EN CONSÉQUENCE, il est proposé par le conseiller Yves Liard, appuyé par le conseiller Alexandre Martel et résolu :



PROVINCE DE QUÉBEC
VILLE DE JOLIETTE

26-06-2018

DE RENOUVELER le contrat de services professionnels en vérification comptable, conformément à l'option de renouvellement prévue à l'article 14 du cahier des charges de l'appel d'offres 15-013, à DCA comptable professionnel agréé inc. pour l'année 2018.

Adoptée à l'unanimité des membres du conseil

19

18-357 – LISTE DES DÉBOURSÉS DU 30 MAI AU 12 JUIN 2018 – APPROBATION

CONSIDÉRANT QUE la trésorière de la Ville de Joliette a déposé et remis à chacun des membres du conseil son rapport détaillant les dépenses autorisées par délégation du conseil en vertu du Règlement 144-2016 au montant de 2 479 212,85 \$ pour la période du 30 mai au 12 juin 2018 et la liste des déboursés à payer pour la même période;

EN CONSÉQUENCE, il est proposé par le conseiller Yves Liard, appuyé par le conseiller Alexandre Martel et résolu :

D'APPROUVER la liste des déboursés à payer pour la période s'étendant du 30 mai au 12 juin 2018 et d'autoriser la trésorière à payer pour et au nom de la Ville de Joliette les comptes inscrits au rapport annexé à la présente résolution pour en faire partie intégrante.

Liste des déboursés pour la période du 30 mai au 12 juin 2018

a. Liste des chèques émis :	1 700 733,14 \$
b. Liste des transferts électroniques :	355 080,00 \$
c. Liste des paiements effectués via Accès-D :	2 376 485,01 \$
Total	4 432 298,15 \$

Adoptée à l'unanimité des membres du conseil

20

18-358 – EMPLOYÉ NUMÉRO 007410363 – MESURE DISCIPLINAIRE

CONSIDÉRANT QUE l'employé numéro 007410363 n'a pas adéquatement appliqué les valeurs de la Ville et les règles de conduite prévues au règlement 114-2012 décrétant le Code d'éthique et de déontologie des employés municipaux de la Ville de Joliette et aux politiques de la Ville;

CONSIDÉRANT QUE l'employé n'a pas agi avec suffisamment de prudence dans la poursuite de l'intérêt public et dans l'application de son devoir de loyauté envers la Ville;



PROVINCE DE QUÉBEC
VILLE DE JOLIETTE

26-06-2018

CONSIDÉRANT QU'il est prévu au règlement 114-2012 qu'un tel manquement peut entraîner l'application de toute sanction appropriée;

EN CONSÉQUENCE, il est proposé par le conseiller Luc Beauséjour, appuyé par la conseillère Danielle Landreville et résolu :

D'ENTÉRINER la suspension, sans solde, de l'employé numéro 007410363 pour une période de 3 jours ouvrables, soit du 10 au 12 juillet 2018.

Adoptée à l'unanimité des membres du conseil

21

18-359 – CONSTRUCTION D'UN POSTE DE POMPAGE – LES EXCAVATIONS MICHEL CHARTIER INC. – CERTIFICAT DE PAIEMENT NUMÉRO 2

CONSIDÉRANT la recommandation de paiement formulée par M. Francis Lacasse, ingénieur pour GBI Services d'ingénierie, en date du 4 juin 2018;

EN CONSÉQUENCE, il est proposé par le conseiller Richard Leduc, appuyé par le conseiller Yves Liard et résolu :

D'APPROUVER le certificat de paiement numéro 2, des travaux de construction d'un poste de pompage et la mise en place d'une conduite de refoulement le long de la route 158 et de la place des Prairies tels que décrétés par la résolution 17-527 et d'autoriser la trésorière de la Ville de Joliette à payer à l'entreprise « Les excavations Michel Chartier inc. » la somme de 107 979,03 \$.

Adoptée à l'unanimité des membres du conseil

22

18-360 – SOUMISSION NUMÉRO AP18-063 – TRAVAUX D'ARBORICULTURE 2018 – SERVICE D'ARBRES NATURE INC. – ADJUDICATION DE CONTRAT

CONSIDÉRANT la demande de soumissions par voie d'invitation écrite pour des travaux d'arboriculture, soit l'abattage, l'élagage et le déchiquetage de branches pour 2018;

CONSIDÉRANT QUE trois soumissions ont été reçues dans les délais, soit avant le 12 juin 2018, 11 h;



PROVINCE DE QUÉBEC
VILLE DE JOLIETTE

26-06-2018

ENTREPRISES		TAUX HORAIRE ÉQUIPE DE 3	TAUX HORAIRE ÉQUIPE DE 2	PRIX AVANT TAXES
1	Service d'arbres Nature inc.	174,00 \$	159,00 \$	77 550,00 \$
2	Marcel Martel Service d'Arbres	180,00 \$	165,00 \$	80 250,00 \$
3	Arbro-Design inc.	185,00 \$	175,00 \$	82 750,00 \$

CONSIDÉRANT l'analyse et la recommandation de la directrice du service du Greffe et des affaires juridiques;

EN CONSÉQUENCE, il est proposé par le conseiller Richard Leduc, appuyé par le conseiller Alexandre Martel et résolu :

D'ADJUGER, aux conditions prévues dans les documents d'appel d'offres AP18-063, le contrat pour des travaux d'arboriculture 2018, à l'entreprise « **Service d'arbres Nature inc.** », laquelle a déposé la plus basse soumission conforme sur la base des prix unitaires inscrits au formulaire de soumission et suivant les quantités estimées pour un montant de **77 550,00 \$**, avant taxes.

Adoptée à l'unanimité des membres du conseil

23

**18-361 – SOUMISSION NUMÉRO AP18-068 – TRANSFORMATEURS
AÉRIENS – MVA POWER INC. – ADJUDICATION DE CONTRAT**

CONSIDÉRANT QUE l'appel d'offres pour l'achat de transformateurs aériens a été publié sur le Système électronique d'appel d'offres (SEAO) ainsi que dans le journal local;

CONSIDÉRANT QUE trois soumissions ont été reçues dans les délais et ouvertes en date du 5 juin 2018;

	ENTREPRISES	PRIX SOUMIS AVANT TAXES	PRIX POUR ADJUDICATION SELON L'ART. 8	CONFORME	
				OUI	NON
1	Automatisation Jacmar inc.	171 317,46 \$	386 803,11 \$	X	
2	MVA Power inc.	187 015,83 \$	348 710,13 \$	X	
3	Siemens Transformateurs Canada inc.	202 275,00 \$	323 316,15 \$		X

CONSIDÉRANT l'analyse et la recommandation de la directrice du service du Greffe et des affaires juridiques;

EN CONSÉQUENCE, il est proposé par le conseiller Richard Leduc, appuyé par le conseiller Yves Liard et résolu :



PROVINCE DE QUÉBEC
VILLE DE JOLIETTE

26-06-2018

D'ADJUGER, aux conditions prévues dans les documents d'appel d'offres AP18-068, le contrat pour l'achat de transformateurs aériens, au plus bas soumissionnaire conforme, soit à « **MVA Power inc.** », au montant de **187 015,83 \$**, avant taxes.

Adoptée à l'unanimité des membres du conseil

24

18-362 – SOUMISSION NUMÉRO AP18-071 – REVÊTEMENT ASPHALTIQUE – PONT PAPINEAU – SINTRA INC. – ADJUDICATION DE CONTRAT

CONSIDÉRANT la demande de soumissions par voie d'invitation écrite pour des travaux de revêtement asphaltique du pont Papineau;

CONSIDÉRANT QUE deux soumissions ont été reçues dans les délais, soit avant le 12 juin 2018, 11 h;

ENTREPRISES		PRIX AVANT TAXES	CONFORME	
			OUI	NON
1	Sintra inc.	50 940,00 \$	X	
2	Excavation Normand Majeau inc.	93 480,91 \$	X	
3	Asphalte général inc.	Non soumissionné		

CONSIDÉRANT l'analyse et la recommandation de la directrice du service du Greffe et des affaires juridiques;

EN CONSÉQUENCE, il est proposé par le conseiller Richard Leduc, appuyé par le conseiller Luc Beauséjour et résolu :

D'ADJUGER, aux conditions prévues dans les documents d'appel d'offres AP18-071, le contrat pour des travaux de revêtement asphaltique du pont Papineau, à l'entreprise « **Sintra inc.** », laquelle a déposé la plus basse soumission conforme sur la base des prix unitaires et forfaitaires indiqués au formulaire de soumission et suivant les quantités estimées, au montant de **50 940,00 \$**, avant taxes.

Adoptée à l'unanimité des membres du conseil

25

18-363 – SOUMISSION NUMÉRO AP18-075 – FOURNITURES INFORMATIQUES – PARRO INFO DÉVELOPPEMENT INC. – ADJUDICATION DE CONTRAT

CONSIDÉRANT la demande de soumissions par voie d'invitation écrite pour l'achat de fournitures informatiques pour la période du 1^{er} juillet 2018 au 30 juin 2019;



PROVINCE DE QUÉBEC
VILLE DE JOLIETTE

26-06-2018

CONSIDÉRANT QUE deux soumissions ont été reçues dans les délais, soit avant le 13 juin 2018, 11 h;

ENTREPRISES		PRIX AVANT TAXES	CONFORME	
			OUI	NON
1	Parro Info Développement inc.	56 714,15 \$	X	
2	Librairie Lanaudière-Laurentides	60 516,34 \$	X	
3	Futur Com	Non soumissionné		

CONSIDÉRANT l'analyse et la recommandation de la directrice du service du Greffe et des affaires juridiques;

EN CONSÉQUENCE, il est proposé par le conseiller Yves Liard, appuyé par le conseiller Luc Beauséjour et résolu :

D'ADJUGER, aux conditions prévues dans les documents d'appel d'offres AP18-075, le contrat pour l'achat de fournitures informatiques pour la période du 1^{er} juillet 2018 au 30 juin 2019, à l'entreprise « **Parro Info Développement inc.** », laquelle a déposé la plus basse soumission conforme sur la base des prix unitaires inscrits au formulaire de soumission et suivant les quantités estimées, pour un montant de **56 714,15 \$**, avant taxes.

Adoptée à l'unanimité des membres du conseil

26

18-364 – SUBVENTION FCM – RESSOURCE EN CHANGEMENTS CLIMATIQUES - AUTORISATION

CONSIDÉRANT QUE la Fédération canadienne des municipalités (FCM) a annoncé récemment la mise en place du volet subvention de soutien au personnel dans le cadre du programme Municipalités pour l'innovation climatique;

CONSIDÉRANT QUE la subvention consiste à soutenir, à la hauteur de 80 %, le salaire d'une ressource dédiée à l'avancement de la municipalité en matière de réduction des émissions de gaz à effet de serre (GES) et/ou en matière d'adaptation aux changements climatiques, pour une période de 2 ans;

EN CONSÉQUENCE, il est proposé par la conseillère Claudia Bertinotti, appuyé par le conseiller Alexandre Martel et résolu :



PROVINCE DE QUÉBEC
VILLE DE JOLIETTE

26-06-2018

D'AUTORISER la participation de la Ville de Joliette audit programme en partenariat avec la Ville de Notre-Dame-des-Prairies dans le projet de ressource partagée dédiée à l'avancement des dossiers en changements climatiques et autoriser le directeur des Travaux publics et services techniques à soumettre la demande.

Adoptée à l'unanimité des membres du conseil

27

18-365 – FIDÉLISATION AU MOUVEMENT LANCÉ PAR L'ASSOCIATION PULMONAIRE DU QUÉBEC (APQ) – CAMPAGNE PROVINCIALE D'ARRACHAGE DE L'HERBE À POUX 2018 (12^E ÉDITION)

CONSIDÉRANT la demande de fidélisation au mouvement d'arrachage de l'herbe à poux de l'Association pulmonaire du Québec;

CONSIDÉRANT QUE la Ville de Joliette participe depuis plusieurs années à la campagne d'arrachage de l'herbe à poux;

EN CONSÉQUENCE, il est proposé par la conseillère Danielle Landreville, appuyé par le conseiller Alexandre Martel et résolu :

D'AUTORISER la Ville de Joliette à réaffirmer son engagement au mouvement lancé par l'Association pulmonaire du Québec dans le cadre de sa 12^e campagne provinciale d'arrachage de l'herbe à poux, et à solliciter ses partenaires participants à emboîter le pas en ce sens.

Adoptée à l'unanimité des membres du conseil

28

18-366 – POLITIQUE D'ART ET DE PATRIMOINE PUBLIC - MODIFICATIONS

CONSIDÉRANT QUE la résolution 16-214 approuvait la politique d'art public et de patrimoine public;

CONSIDÉRANT la recommandation de la commission des loisirs et de la culture en date du 14 juin 2018;

EN CONSÉQUENCE, il est proposé par le conseiller Luc Beauséjour, appuyé par la conseillère Claudia Bertinotti et résolu :

DE MODIFIER la politique d'art public et de patrimoine public comme suit :



PROVINCE DE QUÉBEC
VILLE DE JOLIETTE

26-06-2018

- À la page 11, remplacer la phrase « *Ce programme s'adresse à tous les artistes professionnels de la MRC de Joliette. À dossier égaux, la priorité sera accordée aux artistes résidant ou travaillant en atelier sur le territoire de la Ville de Joliette.* », par la phrase suivante : « Ce programme s'adresse à tous les artistes professionnels de la région de Lanaudière. À dossiers égaux, la priorité sera accordée aux artistes résidant ou travaillant en atelier sur le territoire de la Ville de Joliette. »;
- À la page 12, remplacer la phrase : « *Les acquisitions par achat d'œuvres d'art se font une fois par année via un processus d'appel de dossiers. Les acquisitions sont effectuées selon un budget approuvé annuellement par le conseil municipal variant entre 5 000 \$ et 10 000 \$.* » par la phrase suivante : « Les acquisitions par achat d'œuvres d'art se font une fois par année via un processus d'appel de dossiers et de recherche sur les boutiques culturelles en ligne existantes. Les acquisitions sont effectuées selon un budget approuvé annuellement par le conseil municipal. ».

Adoptée à l'unanimité des membres du conseil

29

18-367 – UTILISATION DE LA PISCINE MUNICIPALE – ENTRAÎNEMENTS DU JET TRIATHLON – AUTORISATION

CONSIDÉRANT la demande de l'organisme Joliette Équipe Triathlon (Jet Triathlon) à utiliser gratuitement la piscine municipale pour l'entraînement de ses athlètes en natation durant la saison estivale;

CONSIDÉRANT l'analyse et la recommandation du directeur du service des Loisirs et de la culture;

EN CONSÉQUENCE, il est proposé par le conseiller Luc Beauséjour, appuyé par le conseiller Patrick Bonin et résolu :

D'AUTORISER l'organisme Jet Triathlon à utiliser gratuitement, selon les disponibilités, la piscine municipale conditionnellement à ce que l'organisme assume les frais de sauveteurs.

Adoptée à l'unanimité des membres du conseil

30

18-368 – ACCÈS GRATUIT À LA PISCINE – LA PARENTAIDE

IL EST PROPOSÉ par le conseiller Luc Beauséjour, appuyé par le conseiller Patrick Bonin et unanimement résolu :

D'AMENDER la résolution 18-259 afin d'ajouter l'organisme « La Parentaide » à la liste d'organismes autorisés à accéder gratuitement à la piscine municipale pour la période estivale 2018.

Adoptée à l'unanimité des membres du conseil



PROVINCE DE QUÉBEC
VILLE DE JOLIETTE

26-06-2018

32

18-369 – DÉPÔT DE RAPPORTS

La greffière dépose aux membres du conseil les documents suivants :

- Liste de la correspondance reçue en date du 26 juin 2018;
- Service de l'Aménagement du territoire – Rapport comparatif mensuel du mois de mai 2018;
- Service des Incendies – Rapports mensuels des mois de janvier, février, mars et avril 2018.

33

PÉRIODE DE QUESTIONS

Le maire invite les médias à poser des questions aux membres du conseil suivant la procédure prévue à la réglementation municipale.

Le maire invite les personnes présentes dans la salle à poser des questions aux membres du conseil selon la procédure prévue à la réglementation municipale.

34

DATE ET HEURE DE LA PROCHAINE ASSEMBLÉE

La prochaine assemblée ordinaire se tiendra le lundi 16 juillet 2018, à 19 h 30, à la salle du conseil de l'hôtel de ville de Joliette.

35

LEVÉE DE L'ASSEMBLÉE

L'ordre du jour étant épuisé, le maire déclare la séance levée à 20 h 31.

ALAIN BEAUDRY,
Maire

MYLÈNE MAYER,
Greffière